

CRITERES DE SELECTION IRW + NAT

Saison 2025-26

Ski-Romand a le droit d'aligner un nombre limité d'athlètes lors des IRW et NAT. La volonté de SROM n'est pas d'utiliser systématiquement l'ensemble des places à disposition, mais d'inscrire uniquement des athlètes qui ont le niveau requis pour de telles compétitions.

Pour les courses IRW, une priorité est accordée aux catégories U16 et U14 2^{ème} année. La catégorie U14 1^{ère} année doit remplir les mêmes critères que les autres athlètes pour prétendre courir sur les IRW.

Pour les courses NAT une priorité est accordée à la catégorie U16 et aux athlètes ayant la volonté et le potentiel de répondre aux critères de sélection du CNP de Brigue.

Critères de qualifications

IRW 1 et 2 (1 SL + 1 GS)

Les IRW 1 et 2 sont soumises aux critères suivants :

- Les coupes Raiffeisen de Zinal 13 et 14 décembre 2025 (courses à points + animations), les coupes Raiffeisen de Rougemont (2xSL) 3 janvier 2026 ainsi que Châtel (2xGS) 11.01.2026 sont les courses de sélections.
- Lors des courses animations de Zinal un classement aux points Swiss-ski sera aussi établi.
- Les points sont calculés selon les mêmes règles que les points Swiss-ski ($P = ((F / To) * Tx) - F$), à cela sera rajouté la pénalité de course pour tous selon le calcul Swiss-ski (art. 3.5 du règlement Swiss-ski des points 2023, disponible sur KWO).
- Une liste de force GS et une liste de force SL seront établies à l'issue de ces courses. Le meilleur GS et les deux meilleurs SL aux points Swiss-ski seront considérés.
- Les athlètes SROM figurant dans le top 15 de l'inter-région ouest aux points Swiss-ski sont automatiquement qualifiés.
- Par discipline, les 4 meilleures filles et garçons de la liste de force expliquée ci-dessus, sans les athlètes automatiquement qualifiés aux points Swiss Ski (Top 15 IRW), sont qualifiés.
- Le solde des places potentiellement disponibles est attribué librement par les entraîneurs SROM pour autant que les athlètes soient jugés au niveau.
- Si un athlète n'obtient aucun résultat, il peut tout de même être sélectionné sur décision d'entraîneur sur la base de chronos réalisés durant l'automne.

IRW 3 – 4 – 5 (2 SL et 1 GS)

Les IRW 3 – 4 – 5 sont soumises aux critères suivants :

- Les athlètes classés top 10 dans une des deux disciplines des IRW 1-2 sont automatiquement qualifiés dans la discipline où le top 10 a été réalisé.
- Les athlètes sélectionnés pour les NAT 1 et 2 sont automatiquement qualifiés.
- Pour le solde des places, la sélection est basée selon les résultats des courses régionales SROM en GS et SL.
- L'ordre d'attribution des places se fait de la manière suivante :
 - o Résultats NAT / Résultats IRW / Résultats REG ou confrontation / Avis d'entraîneur
- Dans le cas où le délai pour une sélection est trop court ou l'organisation de cette sélection impossible, les cadres ski-romand seront sélectionnés en priorité, la décision reviendra aux entraîneurs de ski-romand.
- Si un athlète n'obtient aucun résultat, il peut tout de même être sélectionné sur décision d'entraîneur sur la base de chronos réalisés durant l'automne.
- Les entraîneurs SROM peuvent attribuer librement le solde des places pour autant que les athlètes suivants soient jugés au niveau.

Avec le soutien de

RAIFFEISEN

Sunrise

ALPES
VAUDOISES

Hôpital
de
La Tour
swiss olympic Medical Center

Swiss Bridge
Capital

helvetia

IRW 6 – 7 – 8 (1 GS – 2 SG)

Les IRW 6 – 7 – 8 sont soumises aux critères suivants :

- Les athlètes classés top 10 en GS dans un des 2 premiers GS IRW sont automatiquement qualifiés.
- Dans le cas où aucun GS n'est couru entre les IRW 3 – 4 – 5 et les IRW 6 – 7 – 8, une sélection est organisée en GS **le 1 mars 2026 (lieu à confirmer)**. Deux à quatre manches sont organisées. La meilleure manche aux points Swiss-ski compte si deux manches courues, les deux meilleures si plus de deux manches sont courues.
- Les points sont calculés selon les mêmes règles que les points Swiss-ski ($P = ((F / To) * Tx) - F$), à cela sera rajouté la pénalité de course pour tous selon le calcul Swiss-ski (art. 3.5 du règlement Swiss-ski des points 2023, disponible sur KWO).
- Les courses régionales SROM de Super-G font office de sélections pour les IRW de SG, jusqu'à concurrence de 3 filles et 3 garçons en dehors des athlètes automatiquement sélectionnés.
- L'ordre d'attribution des places se fait de la manière suivante :
 - o Résultats NAT / Résultats IRW / Résultats REG / Avis d'entraîneur
- Les entraîneurs SROM peuvent attribuer librement le solde des places pour autant que les athlètes suivants soient jugés au niveau.

Sélections courses NAT

Les sélections en courses NAT sont soumises aux critères suivants :

- Un top 5 filles ou un top 8 garçons en IRW dans la discipline donne automatiquement droit à une qualification pour les NAT dans cette discipline.
- Les athlètes SROM figurant dans le top 15 national aux points Swiss-ski sont automatiquement qualifiés pour les NAT 1-2-3 à la seule condition qu'ils participent aux IRW.
- **Après chaque IRW**, l'attribution des places est recalculée.
 - o IRW 1 et 2 déterminent la qualification pour NAT 1 – 2 – 3.
 - o IRW 3 - 4 - 5 déterminent la qualification pour NAT 4 et 5.
 - o IRW 6-7-8 déterminent la qualification pour NAT 6 – 7 - 8
- Le solde des places est attribué de la manière suivante :
 - o La répartition filles/garçons est faite sur décision d'entraîneur en fonction du résultat d'ensemble du groupe.
 - o La liste de force IRW est prise en compte dans la décision de sélection.
 - o L'état de forme de l'athlète est pris en compte dans la décision de sélection.
 - o Un résultat isolé (même sur une manche) peut être pris en compte dans la décision de sélection.
 - o En cas d'écart faible, une priorité est donnée aux 2010 voulant intégrer le CNP de Brigue.
 - o En cas d'écart faible, une priorité est donnée aux cadres SROM.
 - o Les entraîneurs SROM ont un droit de décision finale sur la sélection.
- Le fait que SROM bénéficie d'un certain nombre de places ne signifie pas que toutes les places sont automatiquement attribuées, seuls les athlètes ayant le niveau requis participeront aux NAT.
- Les athlètes sélectionnés doivent obligatoirement intégrer le groupe SROM pour la durée de la compétition, cela inclus le logement et l'encadrement sur la course, aucune exception n'est possible.

Ce règlement peut en tout temps et sans préavis aucun être modifié par SROM.
 Pour la commission le 10.12.2025 / GC et FB.

Avec le soutien de

RAIFFEISEN

Sunrise

ALPES VAUDOISES

Hôpital de La Tour
swiss olympic Medical Center

Swiss Bridge Capital

helvetia